

COMMUNE DE LA BAROCHE Route Principale 64 - 2947 Charmoille

Secrétariat communal Tél. 032/462.26.17 secretariat@labaroche.ch Caisse communale Tél. 032/462.10.64 recette@labaroche.ch CCP 10-745346-8 www.labaroche.ch

INFORMATIONS COMMUNALES

Remaniement parcellaire

Suite à la décision de l'Assemblée communale du 14 septembre 2021, la Commission chargée de l'avant-projet de remaniement parcellaire s'est mise au travail. Elle s'est réunie à 7 reprises afin de définir dans un premier temps le périmètre (qui est concerné). Le principe est d'intégrer toutes les parcelles ou partie de parcelles agricoles hors zone à bâtir dans le projet. Le périmètre extérieur suit en principe les limites communales et les limites forestières.

La Commission a également identifié les besoins pour les ouvrages collectifs (essentiellement chemins, mais également drainages / fossés).

Le dossier sera transmis prochainement aux Services de l'Etat pour préavis et fera ensuite l'objet d'une expertise fédérale à laquelle prendront part les représentants de l'OFAG (Office fédéral de l'agriculture) et de l'OFEV (Office fédéral de l'environnement).

A l'automne 2022, une Assemblée communale sera convoquée afin de décider de la position de la Commune en vue de l'assemblée constitutive du syndicat et de fixer le taux de subventionnement communal.

Le périmètre sera déposé publiquement également à l'automne et une assemblée d'information sera alors organisée. L'assemblée constitutive du syndicat aura lieu durant l'hiver 2022-2023.

Les représentants communaux de la commission, Yvan Schori (078 743 43 02) et Thomas Huber (079 542 60 40) sont à disposition pour d'éventuelles questions.

Propriétaire de chiens

Une liste des propriétaires, ainsi que du signalement des chiens, doit être établie chaque année au 1^{er} mai. C'est sur cette base que le montant de Fr. 70.— par animal sera facturé prochainement.

Afin de procéder à la mise à jour du registre, nous vous prions de bien vouloir informer par courrier ou directement par le site internet (www.labaroche.ch/Guichet-virtuel/Formulaires/Chiens) toute arrivée, départ ou décès de chien survenu durant l'année, ainsi que tout chien n'ayant pas fait l'objet d'annonce à ce jour, ceci jusqu'au 13 mai 2022.

Réfection de la rigole pour la récolte des eaux pluviales à Miécourt

Afin de rénover la rigole existante en bordure Nord de la route cantonale à la rue de l'Allaine à Miécourt, le service des infrastructures va procéder au remplacement des éléments en béton par des éléments en granit sur une longueur d'environ 195 m'.

A cet effet, la circulation sera perturbée de mi-mai à mi-juillet 2022 (sous réserve des conditions météorologiques) et une signalisation lumineuse sera mise en place.

La réalisation se déroulera en principe en 3 étapes en lien avec la gestion de la circulation du trafic et dépendra aussi des délais de livraison des nouveaux éléments de la rigole.

Les accès piétonniers de tous les riverains et des usagers seront garantis en permanence durant tout le chantier au moyen de passerelles par l'entreprise de génie civil mandatée par le service des infrastructures.

La Direction des Travaux veillera à ce que ces interventions puissent se réaliser dans les meilleurs délais possibles, de façon à limiter au maximum les inconvénients et les nuisances.

En cas de nécessité, l'administration communale se tient à votre entière disposition pour vous fournir tous les renseignements complémentaires dont vous pourriez avoir besoin.

Nous vous remercions de votre compréhension pour les désagréments occasionnés par ces travaux.



Organisation du cercle scolaire de La Baroche

Le cercle scolaire de La Baroche prépare actuellement la prochaine rentrée scolaire. Afin de tenir compte de la diminution de l'effectif des élèves de ces dernières années et des disponibilités des bâtiments scolaires, l'organisation de l'année scolaire 2022-2023 se fera sur deux sites, répartis entre Charmoille et Miécourt.

Ces deux bâtiments scolaires sont en effet très fonctionnels et dotés de locaux adaptés (salles de classe spacieuse, halle de gym, salle de couture et de bricolage), ce qui est un grand avantage pour la planification du programme scolaire.

La décision conjointe de la Commission d'école et du Conseil communal de déplacer la classe d'Asuel n'a pas été prise de gaîté de cœur, mais s'impose étant donné les contraintes des effectifs et l'organisation de l'enseignement.

La Baroche, avril 2022

Conseil communal